



**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : FRANÇAIS**

Cinquante-huitième session

Yaoundé, Cameroun, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2008

**GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SANTÉ PUBLIQUE,  
L'INNOVATION ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET SUIVI DE LA  
RÉSOLUTION WHA61.21<sup>1</sup>**

La Commission sur les Droits de propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique a soumis son rapport à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé. Celle-ci, par sa résolution WHA59.24, a décidé de constituer un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux pour fournir un cadre à moyen terme fondé sur les recommandations de la Commission, en vue notamment d'assurer une base plus solide et durable pour les activités essentielles de recherche-développement axées sur les besoins et qui intéressent des maladies touchant de manière disproportionnée les pays en développement, de proposer des objectifs et priorités clairs pour la recherche-développement et d'estimer les besoins financiers en la matière.

Le Groupe de travail intergouvernemental a été invité à faire rapport à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, sur les progrès accomplis, en accordant une attention particulière à la recherche axée sur les besoins et aux autres domaines pouvant faire l'objet d'actions rapides et à présenter la version finale de la stratégie et du plan d'action à la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Les États Membres se sont réunis pour les sessions du Groupe de travail intergouvernemental en décembre 2006, novembre 2007 et avril 2008. De plus, des consultations régionales ont eu lieu dans toutes les Régions entre août et octobre 2007 pour examiner le projet de stratégie et de plan d'action mondiaux. Les travaux du Groupe ont été caractérisés par des consultations approfondies avec les États Membres et entre États Membres, tant durant les sessions qu'entre les sessions, et par la participation d'experts, d'entités concernées et d'organisations gouvernementales qui ont apporté un concours précieux. Les États Membres de la Région africaine ont joué un rôle de leadership important et contribué de façon constructive à l'aboutissement des négociations.

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a salué les progrès accomplis par le Groupe de travail intergouvernemental et adopté la stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et les parties du plan d'action ayant fait l'objet d'un accord (*résolution WHA 61.21*).

Dans la résolution WHA 61.21, les États Membres ont été instamment invités à appliquer les mesures spécifiques recommandées dans la stratégie et le plan d'action mondiaux, à appuyer

activement la mise en œuvre plus large de la stratégie et du plan d'action mondiaux et à envisager de fournir des ressources adéquates à cet effet.

Dans cette même résolution, le Directeur général a été prié de prendre un certain nombre de mesures immédiates et à moyen terme, et de faire rapport à ce sujet à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif. A cet égard, le Secrétariat, conformément aux dispositions de la résolution WHA61.21, s'emploie à mettre en œuvre la stratégie mondiale et les parties du plan d'action ayant fait l'objet d'un accord. Il mène en particulier diverses actions, qui sont exposées ci-dessous.

- a) La mise au point définitive des composantes en suspens du plan d'action, ainsi que la définition du calendrier, des indicateurs d'avancement et de l'estimation des fonds nécessaires. Les résultats de ces travaux seront présentés en janvier 2009 à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif.
- b) Préparation d'un programme de démarrage rapide doté d'une allocation budgétaire adéquate pour la mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie et le plan d'action mondiaux, qui relèvent de la responsabilité de l'OMS. Plusieurs mesures sont actuellement identifiées dans le cadre de ce programme, qui commencera à fonctionner durant le dernier trimestre de 2008.
- c) Création par le Directeur général, également durant le dernier trimestre de 2008, d'un groupe de travail d'experts à durée limitée qui tiendra vraisemblablement sa première réunion peu après. Il s'agira d'un groupe d'experts de la recherche-développement et du financement, qui examinera le financement et la coordination actuels de la recherche-développement, ainsi que des propositions de nouvelles sources novatrices de financement de la recherche-développement pour les maladies des types II et III et les besoins spécifiques en matière de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I. Pour ses travaux, le groupe d'experts sera habilité à examiner les propositions des États Membres. Les membres du groupe d'experts, qui représenteront les différentes Régions, travailleront à titre personnel pour donner des avis spécialisés et des orientations techniques.
- d) D'autre part, la stratégie et le plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle se retrouvent dans la stratégie de recherche de l'OMS en cours d'élaboration.

Enfin, le Secrétariat est prêt à apporter un appui aux États Membres qui en feront la demande pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, ainsi que pour le suivi et l'évaluation de cette activité.